



ASSOCIATION INTER-VILLAGES « LES MAINS AGILES »

Vide-dressing du 21 septembre 2024

Salle des fêtes Olivier Vichard à Roset-Fluans

Installation à partir de 8h00

**Bulletin de réservation à retourner avec pièce justificative et paiement.
Impérativement avant le 14 septembre et dans la limite des places disponibles.
Françoise Parini 37 rue de la Riotte 25410 Roset-Fluans 06 27 15 08 80
Pascale Boillot 25 grande rue 25320 Osselle-Routelle 06 47 98 85 06**

Veuillez me réserver : mètres linéaires à **3€ / m** pour un total de : €

Attestation-inscription vide-dressing

Se déroulant le samedi 21 septembre 2024 de 9h00 à 18h00 à Roset-Fluans

Je soussigné(e), Nom Prénom
Né(e) le Département Ville
Adresse N° Rue
CP Ville tél E-mail
Titulaire de la pièce d'identité N° délivrée le par

Je dégage la responsabilité de l'organisateur en cas de vol, détérioration des matériels, marchandises et tous objet exposé à cette manifestation.

- 1- J'accepte d'afficher lisiblement et visiblement les prix.
- 2- Je dégage entièrement la responsabilité de l'organisateur en cas de conflit, quel qu'il soit, entre un acheteur et moi-même pour ce qui concerne la marchandise exposée et vendue sous ma responsabilité.
- 3- Je dégage la responsabilité de l'organisateur pour ce qui concerne les vols ou détériorations de mon véhicule garé sur les parkings ainsi que les matériels se trouvant à l'intérieur.
- 4- Je m'engage à ne rien laisser sur l'emplacement à mon départ, et à ramasser l'ensemble de mes déchets.

J'atteste sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce)
- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature, ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à le (Article R321-9 du code pénal).

Aucun stand de vente d'alimentation ou d'objets neufs n'est accepté.

Sauf cas de force majeure, le paiement des inscriptions reste acquis à l'organisateur.

Pièces à joindre impérativement à l'inscription :

- Photocopie carte d'identité recto-verso ou passeport.
- Chèque de € à l'ordre de l'association inter-villages « Les mains agiles »
- Attestation d'inscription devant être remplie et remise à l'organisateur à l'adresse indiquée qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Fait à le Signature